

N° dossier :/.....

OPERATION FAÇADES (2023-2028) – SECTEUR BRENNE, DEBUSSY, FAUBOURG HISTORIQUE

Formulaire de demande de subvention de la Ville de Montbard et demande de label de la Fondation du Patrimoine

Le présent formulaire est à compléter pour pouvoir prétendre à l'aide financière apportée par la Commune de Montbard aux travaux visant le ravalement des façades, la révision ou le remplacement des éléments (menuiseries, ferronneries, zinguerie, cheminées) qui les composent, dans le cadre de l'opération façades 2023-2028.

La Fondation du Patrimoine et le Conseil Départemental de Côte-d'Or s'associent à l'opération façades de Montbard au bénéfice des demandeurs, ceux-ci pouvant bénéficier d'une aide financière supplémentaire du Conseil Départemental de Côte-d'Or et de possibilités de défiscalisation du montant des travaux restant à leur charge, via l'obtention d'un label Fondation du Patrimoine.

Dans certains cas, précisés aux demandeurs pendant l'instruction de leur demande, selon l'immeuble et le programme de travaux envisagé, le projet pourra ne pas être éligible au label « Fondation du Patrimoine » mais pourra prétendre à l'aide financière de la Commune de Montbard, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité précisées dans le règlement d'intervention de l'opération.

Pour simplifier l'instruction de votre demande, **le présent formulaire** édité par la Fondation du Patrimoine, **et les pièces justificatives à joindre à ce formulaire**, sont **valables à la fois pour une demande de subvention auprès de la Ville de Montbard et pour une demande de label auprès de la Fondation du Patrimoine.**

Le formulaire dûment complété, ainsi que les pièces justificatives demandées, sont à remettre :

- **En main propre au chargé de mission « Petites Villes de Demain », Mairie temporaire de Montbard, 2 rue d'Abrantès,**
- **Par courrier à l'adresse suivante :**

**Mairie de Montbard
2 rue d'Abrantès
BP 90
21 506 MONTBARD CEDEX**

- **Par mail à l'adresse suivante : nicolas.rouxel@montbard.fr**

- Je reconnais avoir **pris connaissance du règlement de l'opération façades 2023-2028** mis en œuvre par la Ville de Montbard, le Conseil Départemental de Côte-d'Or et la Fondation du Patrimoine, et en accepte les conditions.

- Je dépose auprès de la Ville de Montbard et de la Fondation du Patrimoine la présente demande, valable pour la subvention de la Ville de Montbard, et pour la demande du label Fondation du Patrimoine** permettant l'aide supplémentaire du Conseil Départemental et la défiscalisation du reste à charge de travaux.

Fait à

Signature du demandeur

Le

Historique du bien

(notamment époque de construction ou d'aménagement, usages successifs, anecdotes, etc.) – 100 caractères minimum, 900 caractères maximum

Descriptif architectural et/ou paysager

(notamment style, matériaux et caractéristiques typiques locales, situation du bien dans son contexte environnemental) – 100 caractères minimum, 900 caractères maximum

Etat de dégradation

100 caractères minimum, 900 caractères maximum

◆◆ Le programme de travaux

En quoi consiste le programme de travaux envisagé ?

100 caractères minimum, 900 caractères maximum

Si la demande porte sur un parc ou jardin, quelles sont les interventions ultérieures envisagées dans les 3 ans après la fin des travaux*?

(rattrapage d'entretien et de sécurité, plan de renouvellement de la structure, nouveaux aménagements, etc.) ? À noter : si la programmation de ces interventions a fait l'objet d'un plan de gestion formalisé, n'hésitez pas à le joindre au dossier.

100 caractères minimum, 900 caractères maximum

Montant des travaux (TTC)* :

Date approximative de démarrage des travaux* :

Date approximative de fin des travaux :

◆ ◆ Documents à joindre au dossier

- Les devis correspondants au programme de travaux extérieurs ;
- Un jeu de photos numériques de bonne qualité (300 dpi, en format JPEG ou PNG) prises depuis le domaine public ou depuis le site s'il est rendu accessible au public, ainsi que des détails les plus intéressants ;
- Un justificatif de propriété : acte notarié ou attestation notariale ;
- Pour les copropriétés : procès-verbal de l'assemblée générale validant la demande de label ;
- Un RIB (pour versement de l'aide de la Fondation du patrimoine) ;
- Dans le cas où le demandeur est soumis à un impôt inférieur à 1 300 € avant correction : l'avis d'imposition (N-1)
- Lorsque l'immeuble se situe dans un Site Patrimonial Remarquable ou dans un site classé au titre du code de l'environnement, la copie de la déclaration préalable ou du permis de construire dans le cas où les travaux y sont soumis ;
- L'arrêté de protection si l'immeuble objet de la demande de label est protégé partiellement au titre des monuments historiques (classement ou inscription).

Si la demande porte sur un parc ou jardin :

- Tout document photographique ou d'archive permettant d'identifier la structure ancienne du jardin, notamment photos aériennes, cartes, plans (la recherche de ces archives peut notamment être réalisée auprès de l'Institut national de l'information géographique et forestière, disponible sur <http://www.ign.fr/>, rubrique « Nos publications ») ;
- L'inventaire des végétaux et éléments remarquables.

Ce dossier complété est à transmettre à votre délégation de la Fondation du patrimoine (où se trouve votre immeuble). Toutes les adresses sont disponibles sur www.fondation-patrimoine.org/contact.

◆ ◆ Engagements des demandeurs

Je m'engage à :

Fournir des renseignements exacts ;

Être ou représenter le propriétaire de l'immeuble et avoir obtenu les autorisations administratives relatives au programme de travaux présenté dans le cadre de cette demande de label ;

Ne pas commencer les travaux concernés par la présente demande avant l'octroi du label de la Fondation du patrimoine.

Fait le : _____ à _____

Noms des demandeurs et signatures :

Le présent dossier doit être signé par tous les indivisaires et, pour le cas d'une copropriété, par l'ensemble des copropriétaires ou par le syndic s'il a obtenu l'accord de déposer une demande de label lors d'une Assemblée Générale. S'il y a plus de 3 signataires, merci de joindre un document annexe comprenant toutes les signatures.

En effectuant cette demande, vous donnez votre consentement pour que les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé dans le but d'instruire votre projet et de faire appel à votre générosité. Elles sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Elles seront conservées pendant le délai strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, en justifiant de votre identité, vous pouvez vous opposer à ce traitement, totalement ou partiellement. Vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces différents droits en contactant notre délégué à la protection des données : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

PAGE RÉSERVÉE A L'INSTRUCTION

Dossier reçu complet le / /

N° de dossier :/.....

Date de passage en commission « opération façades » : / /

Proposition sur l'attribution du label Fondation du Patrimoine et de l'aide financière supplémentaire du Conseil Départemental :

- Éligible Non éligible

Justification :

.....
.....
.....
.....

Décision sur l'attribution de l'aide financière de la Commune de Montbard :

- Éligible Non éligible

Justification :

.....
.....
.....
.....

Estimation du montant de la subvention :

Taux de subvention de la Ville de Montbard appliqué au montant de travaux éligibles (TTC) à la date de réception du dossier complet :

- 50%, plafond à 5 000 € TTC 25%, plafond à 2 500 € TTC

| Montant des travaux éligibles TTC | Subvention Ville de Montbard | Subvention Conseil Départemental (20% TTC) | Montant de la subvention prévisionnelle* |
|-----------------------------------|------------------------------|--|--|
| | | | |

** Le montant définitif de la subvention résulte d'un nouveau calcul effectué au vu des factures réellement acquittées devant accompagner la demande de paiement*